

C O M M U N E D E  
**BIÈVRES**

---

DÉLIBÉRATION N°2465 : RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES –  
TARIFS 2024

---

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers : 27**

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :**

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

**Absents représentés :**

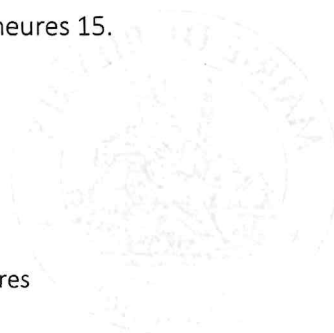
Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,  
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,  
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,  
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,  
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,  
Mme. Dorothee BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,  
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,  
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

**Absent non représenté :**

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.



**DÉLIBÉRATION N°2465 : RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES –  
TARIFS 2024**

Il est proposé de revoir la délibération fixant le tarif des concessions funéraires. L'augmentation sera indexée sur le taux d'inflation actuel, soit 4,9%.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

		Tarifs 2023	Nouveaux tarifs proposés
Concessions funéraires ou cases columbarium	15 ans	265 €	278€
	30 ans	525 €	551€
	50 ans	1 060 €	1 112€
Caveau provisoire		-	Gratuit pendant 5 jours puis 10€ par jour et par corps

Le Conseil Municipal est invité à délibérer en ce sens.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2223-15,

Vu la proposition de révision des tarifs présentée par Madame le Maire,

Vu l'avis de la Commission Finances du 11 décembre 2023

Considérant la nécessité de revoir les tarifs,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Article 1 : DÉCIDE** d'approuver les tarifs suivants :

Concessions funéraires ou cases columbarium			Caveau provisoire
15 ans	30 ans	50 ans	
278€	551 €	1112 €	Gratuit pendant 5 jours puis 10 € par jour et par corps

**Article 2 : DIT** que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

Fait à Bièvres, le

**22 DEC. 2023**



Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER  
Maire de Bièvres